

*Projet de loi n°1*

*Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux*

*rejeté*  
*PAR*

Amendement - QS

Dans le premier alinéa de l'article 1 du projet de loi, remplacer « 3 % » par « 0 % ».

*Projet de loi n°1*

*Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux*

*rejeté*  
*AAK*

Amendement - QS

Insérer, après le paragraphe 4° du second alinéa de l'article 1 du projet de loi, le suivant:

4.1° Aux critères et pourcentages fixés dans le Règlement sur les critères de fixation de loyer (chapitre T-15.01, r. 2);